

AVIS PUBLIC


Modification au rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE, QUE :

Conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole* et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R. .Q, chapitre F 2.1.) :

- Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Polycarpe déposé le 2019-10-30 pour les exercices 2020-2021-2022 a été modifié au moyen d'un certificat global en application du dernier alinéa de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* afin de tenir compte des modifications prescrites par l'Édition 2020 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*;
- L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1er janvier 2021;
- Aucune demande de révision ne peut être formulée, ni aucun recours en cassation ou en nullité ne peut être exercé à l'égard de ces modifications;

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quinzième jour de décembre deux mille vingt.

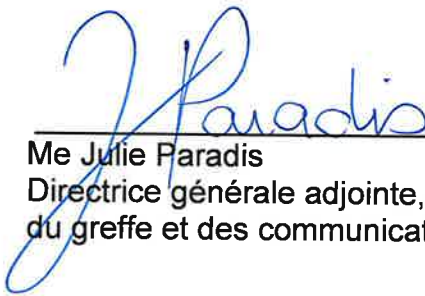


Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe, responsable
du greffe et des communications

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Julie Paradis, Directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2020, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2020.



Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe, responsable
du greffe et des communications